



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - AQUILIPLI

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023/045 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 127 et 128 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'Union,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L321-2 et L321-3,

Vu la délibération n°13 du 12 février 2023 portant sur l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du GROES concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise AQUILIPLI le 01 mars 2023,

Vu l'avis émis de la commission mise en place du 08 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet, le souhait d'acquiescer un logiciel de gestion et tout du processus de fabrication et de la fabrication des produits liés à des solutions numériques pour les opérateurs ainsi que la refonte totale du site internet, via un référencement solide et l'intégration d'un module de présentation des produits,

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 €,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 14 500 €, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/70 % = 14 500 €.

DÉCISION

D'attribuer à l'entreprise AQUILIPLI, dont le siège est situé au lieu-dit Crochet - 87220 l'ajout, une aide financière d'un montant maximal de 10 000 €.

De signer la convention de versement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise AQUILIPLI, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 OCT 2023.

Le Président de Limoges Métropole,


Dominique DUBOIS

Accusé de réception - Modèles de lettres
en référence des articles 127 et 128 du
Traité de l'Union Européenne - Règlement d'ajout d'une notification auprès de l'entreprise

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique à l'entreprise AQUILIPLI

1 DOCUMENT - Publié le 2 Octobre 2025



27275.pdf
(.pdf, 108,8 Ko)



TÉLÉCHARGER